

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille seize,

le 13 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
8 DECEMBRE 2016

DATE d'AFFICHAGE  
16 DECEMBRE 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 33

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mireille LUCAS, - Yvette LOUER, - Hervé MICHAUD, - Bertrand ROBERDEL.

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Joël BOURRIGAUD a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°158-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES  
DE DETAIL ALIMENTAIRE SUR LA COMMUNE DE DAMGAN**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique informe de la sollicitation de la commune de Damgan dans le cadre de l'ouverture dominicale de commerces de détail alimentaire toute la journée. Ces commerces disposent déjà d'une autorisation d'ouverture dominicale jusqu'à 13 heures. La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 a étendu la possibilité d'ouverture dominicale de ces commerces à douze dimanches par an. Au-delà de 5 dimanches, le maire de la commune doit solliciter la Communauté de Communes à laquelle il est rattaché pour en recueillir un avis.

La commune de Damgan, après échange public avec les commerçants, propose d'ouvrir les dimanches suivants :

- 25 juin 2017,
- 2 juillet 2017, 9 juillet 2017, 16 juillet 2017, 23 juillet 2017, 30 juillet 2017,
- 6 août 2017, 13 août 2017, 20 août 2017, 27 août 2017
- 3 septembre 2017, 10 septembre 2017

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

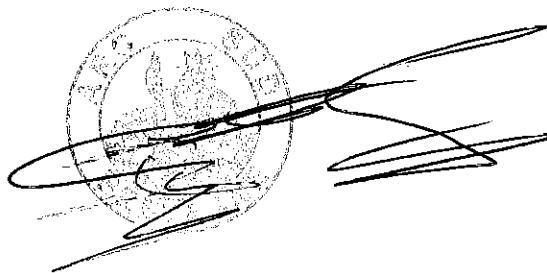
Affiché le

ID : 056-200027027-20161213-DELIB\_158\_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande de la commune de Damgan pour l'ouverture des commerces de détail alimentaire à hauteur de 12 dimanches en 2017 comme présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 16/12/16  
Le Président,

The image shows a circular official stamp of the Commune of Damgan, featuring a coat of arms with a castle and a cross. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. ...'.